

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE OYRE SEANCE du LUNDI 15 JANVIER 2024

N°2024-01

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi quinze janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation: 9/01/2024

Date d'Affichage: 9/01/2024

PRESENTS: Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSÉS: Yoane MARTINIERE, donne son pouvoir à Tony GRENET

SECRÉTAIRE: Tony GRENET

Nombre de membres afférents au CM : 15 Qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

Objet de la délibération : Décision Modificative Budgétaire n°1 sur le budget général

Monsieur le Maire explique que pour régler les dépenses de salaires des personnels remplaçants, il est nécessaire de faire un virement de crédits en dépenses comme suit :

C/ 60612 (011) énergie - électricité : - 1 265 € C/ 6218 (012) autre personnel extérieur : + 1 265 €

Il précise que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

APRÈS DELIBERATION, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 intégrant les informations précisées ci-dessus.

Au Registre sont les signatures, Pour Copie conforme, En Mairie, le 15 janvier 2024

Le Maire, Géry WIBAUX

AR Prefecture

086-218601862-20240117-2024_01-DE Reçu le 17/01/2024 Publié le 17/01/2024